

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°42-2021
Point 4.2

Point 4.2 de l'ordre du jour

Admission en non valeur et remise gracieuse (Année 2020)

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg donne délégation de pouvoir au Président à effet de prononcer après avis de l'Agent comptable, les remises gracieuses et les admissions en non-valeur inférieures ou égales à 10 000€ (voir délibération N° 4-2017 du 31 janvier 2017 jointe en annexe).

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les admissions en non-valeur et les remises gracieuses ci-jointes.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les admissions en non-valeur et les remises gracieuses ci-jointes.

Résultat du vote :

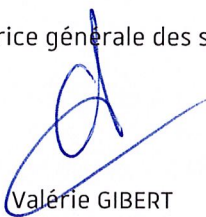
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' and 'G' followed by a long horizontal stroke.

Valérie GIBERT